

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

Cent-soixante-dixième réunion du Conseil d'établissement de l'École
secondaire P.-G.-Ostiguy, tenue au 1881, rue St-Paul à St-Césaire (Local B-
116), ce 11^e jour de septembre 2019 de 19h30 à 20h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Baillargeon, parent
Madame Julie Boileau, parent
Madame Julie Robitaille, parent
Madame Andréanne Morneau, représentante des enseignants(es)
Madame Marie-Hélène Gagnon, représentante de la communauté
Madame Vanessa Bouchard, représentante de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Élise Faust-Pion, parent
Madame Isabelle Fauchon, parent
Monsieur Charles Perrea, représentant des enseignants(es)
Madame Mireille Lussier, représentante des professionnels
Madame Jeanne Hébert, représentante du personnel de soutien
Monsieur Jérôme Senay, représentant du Parlement étudiant
Monsieur Charles Matton, représentant du Parlement étudiant

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Monsieur Serge Gobat, directeur
Madame Stéphanie Tremblay, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1- Présence et ouverture de la séance.
- 2- Acceptation et adoption de l'ordre du jour.
- ❖ **Objets d'approbation/d'adoption**
- 3- Adoption du budget 19-20

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy**

4- Programmation des activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et sortie quotidienne des élèves ou déplacement à l'extérieur des locaux de l'école

5- Achat de matériel

❖ **Objets d'information**

6- Levée de l'assemblée.

01. PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Baillargeon accueille les membres constate le quorum et ouvre la séance.

PGO 18-19-030 02. ACCEPTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Julie Boileau, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PGO 18-19-031 03. ADOPTION DU BUDGET 19-20

Distribution du document et explications par M. Gobat.

- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 96.24) prévoit que le directeur d'établissement prépare le budget annuel de l'établissement et le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;

- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 95) prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'établissement et le soumet à la Commission scolaire pour approbation;

- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 96.24) prévoit que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part les dépenses de l'établissement et d'autre part les ressources financières allouées par la Commission scolaire à l'établissement et les autres revenus qui sont propres à l'établissement;

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy**

- Attendu que selon la politique de répartition des ressources financières de la Commission scolaire et ses procédures, des ajustements techniques peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Attendu que la Loi sur l'instruction publique (Art. 66) prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Attendu que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption par le conseil des commissaires du budget de la commission scolaire;

Il est proposé par Madame Julie Boileau et résolu :

Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 1 317 149.00\$, soient adoptés et transmis à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PGO 18-19-032 04. PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES NÉCESSITANT UN CHANGEMENT AUX HEURES D'ENTRÉE ET SORTIE QUOTIDIENNE DES ÉLÈVES OU DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉCOLE

- 19 septembre : sortie Profil Sports au foot golf, frisbee-golf et mini-putt à Granby.
- 27 septembre ou 4 oct. (si pluie) : Lavothon pour LMM sec. 3 de 9 hres à 18 hres dans le stationnement arrière de l'école.
- 15 octobre : sortie à la grande bibliothèque de Montréal, LMM sec. 2

Après présentation des activités,

Il est proposé par Mme Julie Robitaille et résolu :

QUE ces activités soient acceptées tel que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil d'établissement
École secondaire P.-G.-Ostiguy

PGO 18-19-033 05. **ACHAT DE MATÉRIEL**

M. Gobat nous fait part de son intention d'acheter 200 chaises rouges afin de remplacer celles qui sont désuètes.

Il est proposé par madame Julie Boileau et résolu :

D'Approuver l'achat de 200 chaises.

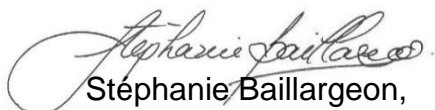
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PGO 18-19-034 06. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé, à 20h par Mme Stéphanie Baillargeon et résolu :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Stéphanie Baillargeon,
présidente


Serge Gobat,
directeur